



Caution perdue pour un menage, est legal ?

Par **Alexiaa**, le **26/04/2011** à **13:25**

Bonjour, rnJ'ai loué un appartement au ski pour 150 euros, avec une cation de 500 euros. Le jour de mon départ, j'ai fait le ménage de manière appliquée, l'appartement était propre, mais ce n'était pas l'avis de propriétaire, qui m'a menacé de me prendre une partie de ma caution (60 euros). Comme j'ai tardé à envoyer mon chèque de 60 euros, la propriétaire m'a pris la totalité de ma caution (500 euros!). Est ce légal ? Peut on vraiment perdre la totalité d'une caution pour un ménage soit disant mal fait ? Que puis je faire ? Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **26/04/2011** à **18:02**

Que dit l'EDL de sortie ?

Par **Alexiaa**, le **26/04/2011** à **19:49**

Il a été bâclé (fait en 3 min), je n'ai pu que l'apercevoir, on pouvait y voir que la salle de bain était dans un état passable (ce qui me semble totalement exagéré par rapport à son état réel)...

Par **mimi493**, le **26/04/2011** à **22:15**

Peu importe, l'avez-vous signé, en avez-vous un exemplaire ?